



Citation directe - Audience de consignation

Par **MacMazy24**, le **18/04/2023** à **00:17**

Bonjour

Dans le cadre d'une Citation directe, l'audience de consignation concerne-t-elle toutes les parties ou uniquement le plaignant ?

Merci

Par **Visiteur**, le **18/04/2023** à **08:15**

BONJOUR !

Je suppose que vous vous êtes constitué(e) partie civile ?

La partie civile est convoqué à une audience de **consignation** devant la juridiction de jugement, afin de consigner une somme d'argent (sauf aide juridictionnelle) en vue de garantir le paiement de l'amende civile, si la citation directe est qualifiée d'abusives

Si vous avez un avocat il peut vous y représenter.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038312057